

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Okamul PU-V rapide
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées *aucune*
- Secteur d'utilisation *SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)*
- Emploi de la substance / de la préparation *Peinture préliminaire*
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : *Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen

Tel. 076 - 5 69 00 55*
- Service chargé des renseignements : *Tel./Fax: 044/9405110*
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: *Centre Suisse d'Information Toxicologique ("Centre Tox Suisse")
Freiestrasse 16
CH-8023 Zurich

Tel.: 145 (24H)

Tél. 0442 51 51 51 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16.00 heures)*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**GHS08 danger pour la santé****Resp. Sens. 1 H334** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.**Carc. 2 H351** Susceptible de provoquer le cancer.**STOT RE 2 H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**GHS07****Acute Tox. 4 H332** Nocif par inhalation.**Skin Irrit. 2 H315** Provoque une irritation cutanée.**Eye Irrit. 2 H319** Provoque une sévère irritation des yeux.**Skin Sens. 1 H317** Peut provoquer une allergie cutanée.**STOT SE 3 H335** Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit **Okamul PU-V rapide**

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Mentions de danger

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%
H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxiques (PBT)

est. Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

est considéré (si non mentionné dans la section 3).

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations

- Composants contribuant aux dangers:

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%

50-100%

⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373

⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

· *Indications complémentaires :* Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- *Indications générales :* Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer un contrôle médical dans un délai maximum de 48 heures après un accident.
Keine
- *après inhalation :* inhaler beaucoup d'air frais
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- *après contact avec la peau :* Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- *après contact avec les yeux :* Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- *après ingestion :* Envoyer immédiatement chercher un médecin
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- *Moyens d'extinction:* Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- *Equipement spécial de sécurité :* Porter un appareil de protection respiratoire.
Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assure une ventilation adéquate.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Ne pas laisser le récipient ouvert.*
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
 - Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.*
- **Préventions contre les incendies et les explosions:**
 - Tenir des appareils de protection respiratoire.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Stocker hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec et bien aéré.*
 - Formation d'une surpression de CO₂ dans les récipients d'isocyanate après pénétration d'humidité.*
- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Ne pas conserver ensemble avec des acides, des amines ou des produits à base d'amines, avec des substances qui contiennent des groupes avec de l'hydrogène actif.*
 - Amassage/stockage/chargement séparément de produits alimentaires, de fourrage et de stimulants.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
 - Sans autre indication, voir point 7.*
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

| | |
|--|---|
| Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100% | |
| VME (Suisse) | Valeur momentanée: 0,02 mg/m³ |
| | Valeur à long terme: 0,02 mg/m³ |
| | SB;als Gesamt-NCO gemessen |
- **Indications complémentaires :**
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.*
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.*
 - Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.*
 - Conserver à part les vêtements de protection.*
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau*
- **Protection respiratoire :**
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit **Okamul PU-V rapide**

- (suite de la page 4)
- **Protection des mains :** *À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
 - **Matériau des gants** *Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Gants en PVC
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
 - **Protection des yeux :** *Lunettes de protection hermétiques.*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Aspect:**
 - **Forme :** *liquide*
 - **Couleur :** *brun*
 - **Odeur :** *caractéristique*
 - **Seuil olfactif:** *Non déterminé.*
- **valeur du pH:** *Non déterminé.*
- **Modification d'état**
 - **Point de fusion :** *41 °C*
 - **Point d'ébullition :** *>260 °C*
- **Point d'éclair :** *> 100 °C*
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** *Non applicable.*
- **Température d'inflammation :** *400 °C*
- **Température de décomposition :** *Non déterminé.*
- **Auto-inflammabilité :** *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
- **Danger d'explosion :** *Le produit n'est pas explosif.*
- **Limites d'explosivité :**
 - **inférieure :** *Non déterminé.*
 - **supérieure :** *Non déterminé.*
- **Pression de vapeur à 25 °C:** *0,0002 hPa*
- **Densité à 20 °C:** *1,17 g/cm³*
- **Densité relative.** *Non déterminé.*
- **Densité de vapeur:** *Non déterminé.*
- **Vitesse d'évaporation.** *Non déterminé.*
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** *peu soluble*
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** *Non déterminé.*

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 5)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Viscosité : <ul style="list-style-type: none"> dynamique à 20 °C: 300 mPas cinématique : Non déterminé. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Teneur en solvants : <ul style="list-style-type: none"> solvants organiques 0,0 % • 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** **Aucune réaction dangereuse connue**
- **10.4 Conditions à éviter** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.5 Matières incompatibles:** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** **aucun connu**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** **Nocif par inhalation.**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%

| | | |
|--------------------|-----------------|------------------------------|
| Oral | LD50 | >10000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >10000 mg/kg (rab) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 0,493 mg/l (rat) |

- **Effet primaire d'irritation :**
 - de la peau :** **Provoque une irritation cutanée.**
 - des yeux :** **Provoque une sévère irritation des yeux.**
- **Sensibilisation :** **Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Toxicité subaiguë à chronique :** **Durée des essais : 2 ans :**
Application : par inhalation/rat/>0.2, <1mg/m3/ aérosol (PMDI)
Diagnostic : pour une administration par inhalation, chez les rats la substance a un net effet d'irritation locale avec lésion épithéliale.
Application: par inhalation/rat/6mg/m3 aérosol (PMDI)
Diagnostic : pour une administration par inhalation, chez les rats, la substance a un net effet d'irritation locale avec lésion épithéliale. Chez une partie des animaux, ces lésions ont été suivies de tumeurs locales supplémentaires.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Cancérogénicité** **Susceptible de provoquer le cancer.**
- **Toxicité pour la reproduction** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** **Peut irriter les voies respiratoires.**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** **Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*· *Danger par aspiration*

(suite de la page 6)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%

EC50(3h) =>1000 mg/l (Belebtschlambakterien)

LC 50 (96h) >1000 mg/l (Zebraabürbling)

>1000 mg/l (Akute Fischtoxizität (Zebrafisch))

· 12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*· 12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*· 12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant*
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: *Non applicable.*· vPvB: *Non applicable.*· 12.6 Autres effets néfastes *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : *évacuation selon les dispositions en vigueur*

· Catalogue européen des déchets

08 05 01* *déchets d'isocyanates*

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG *néant*

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG *néant*

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG

· Classe *néant*

· IATA

· Class

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG *néant*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit *Okamul PU-V rapide*

(suite de la page 7)

| | |
|---|--|
| • 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| • Polluant marin : | Non |
| • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| • Stowage Category | E |
| • Stowage Code | SW1 Protected from sources of heat. SW2 Clear of living quarters. |
| • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| • Indications complémentaires de transport : | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| • "Règlement type" de l'ONU: | néant |

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

| | |
|--|--|
| • 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| • Directive 2012/18/UE | |
| • Substances dangereuses désignées | |
| - ANNEXE I | Aucun des composants n'est compris. |
| • RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII | Conditions de limitation: 3 |
| • Prescriptions nationales : | |
| • Indications sur les restrictions de travail : | Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes |
| • Classement des liquides pouvant polluer les eaux: | classe B (Classification propre) |
| • VOC (CE) | 0,00 % |
| • 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: | Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

| | |
|--|--|
| • Phrases importantes | H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| • Service établissant la fiche technique : | Services sécurité de travail et protection de l'environnement |
| • Acronymes et abréviations: | RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer |

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.05.2017

Numéro de version 10

Révision: 11.05.2017

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 8)

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**
- **Remarque**

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.

CH/FR